

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET
Pour une personne morale Le cas échéant

Adresse
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Production laitière

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Réalisation d'un bâtiment agricole destiné au stockage des fourrages, de l'aliment et du matériel. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Surface totale couverte projetée : 1 581,30 m²

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-2-NN7Z2PTJSD

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DES FORGES	
MARTINAIE	
49440	CHALLAIN LA POTHERIE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

PLAN DE SITUATION

- PC 1 -



CAPDL-2022-??-44- JM-VB- GAEC DES FORGES

Maître d'ouvrage :	GAEC DES FORGES		
Adresse du maître d'ouvrage :	Signature maître d'ouvrage :		
La Martinale 49440 CHALLAIN LA POTHERIE	Tel: 06.70.84.47.66		
Emplacement du projet	Section	Parcelle(s)	
La Martinale 49440 CHALLAIN LA POTHERIE	C	922 et 976	

Réalisation d'un bâtiment agricole destiné au stockage des fourrages, de l'aliment et du matériel.
Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
Surface totale couverte projetée : 1 581,30 m²
Surface de plancher : 0,00 m²

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Process réalisé en collaboration avec :	Architecte :
Conseiller: Jérôme MARY Chambre d'agriculture Pays de la Loire 6A rue d'Ancenis 44110 CHATEAUBRIANT Tel : 06.45.70.07.69	

-CERFA

- PC1 Plan de situation
- PC2.1 Plan cadastral
- PC2.2 Plan de masse
- PC3 Profil de terrain
- PC4 Notice descriptive
- PC5 Facades projetées
- PC6 Insertion paysagère
- PC7/8 Photographies env. proche et lointain

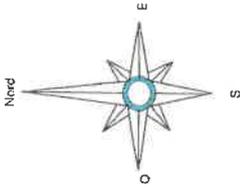
Dessiné le : 07/04/2022

Modifié le :

SICA
HABITAT
RURAL
PAYS DE LA LOIRE
INGÉNIERIE DU BÂTIMENT AGRICOLE ET RURAL
BÂTIMENT NEUF ET RÉHABILITATION

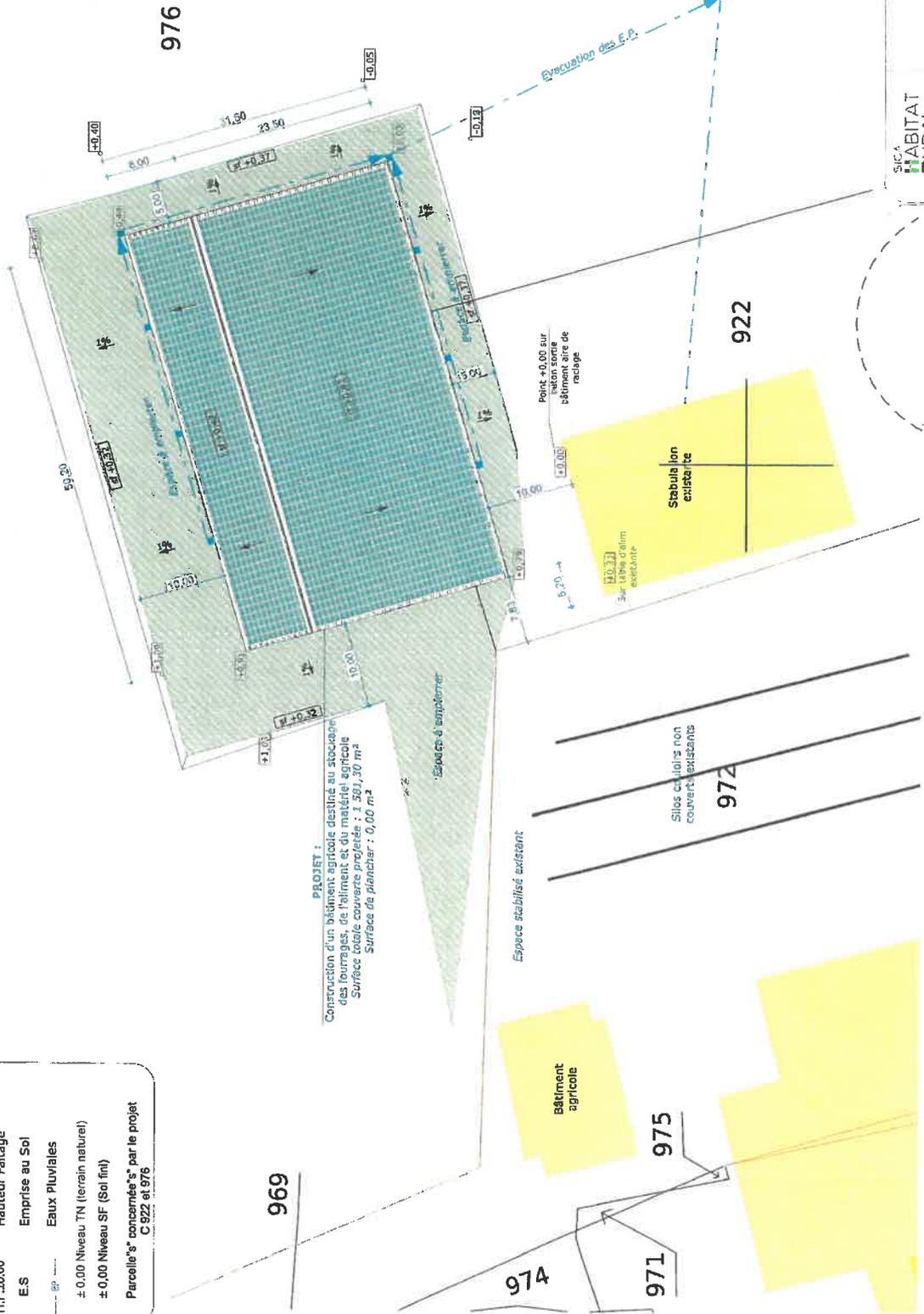


Ces plans sont destinés uniquement à l'obtention d'une autorisation à construire et ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution. Toutes modifications d'aspect (volume, couleur, matériaux, etc.) ou de changement de destination devra recevoir l'aval de l'architecte de la SICA HR Pays de la Loire avant réalisation. Selon sa décision, une demande de construire modificatif sera déposée avant l'exécution des travaux objets du modificatif.



LEGENDE

- Projet
 - Bâti existant
 - Emplacement existant
 - Pente de Toit Projet
 - Limite Unité Foncière
 - H.E. +0.00
 - H.F. -0.00
 - ES
 - EAUX PLUVIALES
 - ± 0.00 Niveau TN (terrain naturel)
 - ± 0.00 Niveau SF (Sol fini)
- Parcelles "concernées" par le projet
C 922 et 976

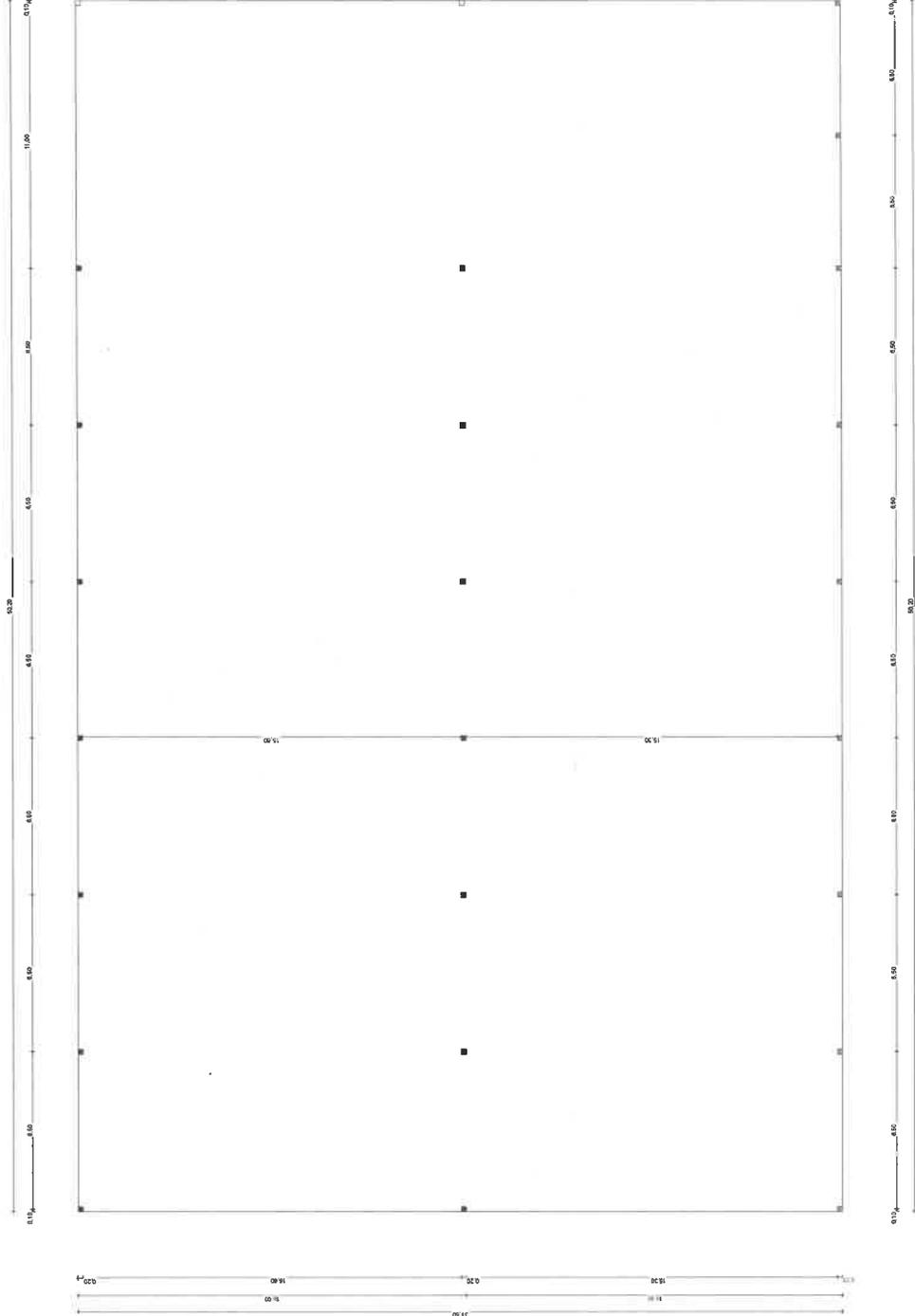


GAECS DES FORGES
La Martinaie
49440 CHALLAIN LA POTHERIE
Projet: La Martinaie, 49440 CHALLAIN LA POTHERIE
PC2.2 PLAN DE MASSE Projet

Date de réalisation : 07/04/2022

Ech: 1:500

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réaliseront le projet.
Toutes modifications en cours de réalisation devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
De fait le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.



Vue en Plan RDC
1:200

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
 Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité
 des entreprises qui réaliseront le projet.
 Toutes modifications en cours de réalisation devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant
 exécution.
 De fait le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration
 avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

Architecte :

Date de réalisation : 07/04/2022



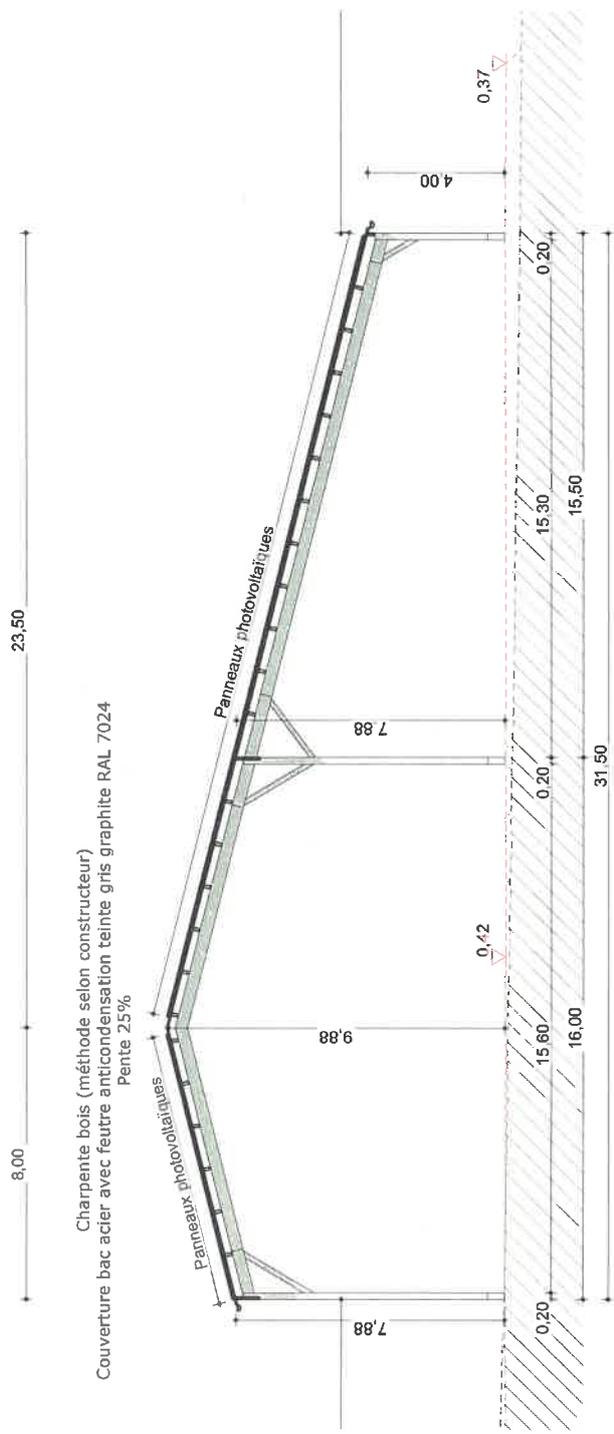
GAEC DES FORGES

La Martinaie
 49440 CHALLAIN LA POTHERIE

Projet: La Martinaie, 49440 CHALLAIN LA POTHERIE

VUE EN PLAN

Ech: 1:200



Charpente bois (méthode selon constructeur)
 Couververture bac acier avec feutre anticondensation teinte gris graphite RAL 7024
 Pente 25%

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
 Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réaliseront le projet.
 Toutes modifications en cours de réalisation devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
 De fait, le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

Architecte :

Date de réalisation : 07/04/2022



GAEC DES FORGES

La Martinaie
 49440 CHALLAIN LA POTHERIE
 Projet: La Martinaie, 49440 CHALLAIN LA POTHERIE

COUPES

Ech: 1:1.50